

A partir de l'idée ou du projet du concepteur créateur, le titulaire de ce diplôme réalise un prototype destiné à être reproduit en grand nombre ou en série limitée. Dans un bureau des méthodes, il procède à un échantillonnage et choisit les matières ou matériaux appropriés. Il établit le planning de fabrication et calcule un prix prévisionnel.

L'option tapissier d'ameublement permet de se former à l'habillage des meubles, des fauteuils, des murs et des fenêtres. Le tapissier contribue à la décoration intérieure d'un bâtiment neuf ou ancien. Il façonne les tissus, les matériaux souples et les mousses pour le garnissage et la décoration et les met en place.

Débouchés

Le diplômé travaille dans un atelier industriel ou chez un artisan. Dans les entreprises industrielles il peut, par exemple, réaliser des sièges de voiture ou d'avion.

Métier(s) accessible(s) :

- tapissier(ière) d'ameublement
- tapissier(ière) décorateur(trice)

Accès à la Formation

Après la 3^e, seconde professionnelle Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement.

Admission avec sélection

- CAP Tapissier-tapissière d'ameublement en décor
- CAP Tapissier-tapissière d'ameublement en siège

Qualités requises :

- rigueur, précision
- sens de l'observation, de la synthèse
- une culture générale développée

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- **Sciences et techniques industrielles** : les tissus et garnissages, leurs caractéristiques physiques et chimiques. Les techniques de fabrication, manuelles ou automatiques, le montage, l'assemblage, la finition, ainsi que l'organisation de la fabrication.
- **Lecture** d'un dessin technique ou d'un plan, mesures avant réalisation d'un ouvrage.
- **Gestion** : les stocks et l'approvisionnement, les coûts, les devis, la maintenance, les délais...
- **Histoire de l'art et des styles** : historique du mobilier, du décor intérieur, des tissus, ainsi que de la garniture des sièges et des lits.



Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation. Les périodes d'activité en entreprise doivent permettre de traiter les formations spécifiques ou l'approfondissement de l'une ou plusieurs spécialités propres au contexte. Elles doivent aussi permettre l'acquisition de compétences propres à des activités professionnelles significatives et caractéristiques du secteur concerné qui peuvent difficilement être menées en établissement de formation.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Etude technologique et histoire de l'art	
Sous-épreuve E21 : Préparation d'une fabrication	1.5
Sous-épreuve E22 : Art et technique analyse formelle et stylistique	1.5
Sous-épreuve E23 : Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication	2.5
E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel et projet d'art appliqué	
Sous-épreuve E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	2
Sous-épreuve E32 : Lancement et fabrication d'un ouvrage	3
Sous-épreuve E33 : Projet d'art appliqué	2
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 12 candidats inscrits, 12 présentés, 11 admis (soit 91,67% de réussite).

En 2018 : 15 candidats inscrits, 15 présents, 13 admis (soit 86,67% de réussite)

En 2019 : 11 candidats inscrits, 11 présents, 10 admis (soit 90,91 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 9 candidats présents, 7 candidats admis (soit 77,8% de réussite).

En 2019 : 11 candidats présents, 11 candidats admis (soit 100% de réussite).

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- DMA arts de l'habitat, option décor et mobilier, spécialité tapisserie décoration
- Diplôme des métiers d'art (DMA) Arts textiles et céramiques option arts textiles

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se Former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Uzès

Lycée des métiers d'arts Charles Gide (Public)

Académie de Toulouse

31 Revel

Lycée des métiers de l'ameublement (Public)

Lycée des métiers de l'ameublement (Public) **A**

A Formation en apprentissage



 **En savoir plus**

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e » et « L'après bac pro »
- Parcours « Les métiers de l'artisanat d'art »
- Fiches métiers « Artisanat d'art »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

